

ÉA

ORDRE DES
ÉVALUATEURS
AGRÉÉS DU
QUÉBEC

Le guide du maître de stage

Table des matières

Présentation.....	3
Devenir maître de stage à l'OEAQ : Critères et démarches	3
Rôle et responsabilités du maître de stage	4
Modalités d'encadrement et d'évaluation	5
Définition des tâches et des objectifs.....	5
Suivi et accompagnement	5
Évaluation du stagiaire	6
Évaluation du stage	6
En cas de difficulté	7
Engagement et demande d'autorisation du maître de stage	8

Présentation

Ce guide est conçu pour accompagner les maîtres de stage dans leur mission d'encadrement des personnes inscrites au registre des stagiaires de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ). Il précise les responsabilités du maître de stage, prodigue des conseils pratiques et assure une collaboration efficace pour le bon déroulement du stage.

Le rôle du maître de stage est essentiel dans la formation du stagiaire. Il l'accompagne tout au long de son apprentissage et l'aide à développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Ce guide est en complément au [Guide du stagiaire](#).

Assumer le rôle de maître de stage accorde 10 heures de formation continue pour la période en cours, ainsi que 5 heures supplémentaires pour l'accompagnement d'un second stagiaire au cours de cette même période de référence.

Devenir maître de stage à l'OEAQ : Critères et démarches

Conformément au [Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec](#), certains critères doivent être remplis pour pouvoir agir à titre de maître de stage :

- Critères d'acceptation :
 - Être membre en règle de l'OEAQ;
 - Être inscrit au tableau depuis les 3 dernières années;
 - Ne pas s'être pas vu imposer un stage de perfectionnement conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (chapitre C-26, r. 132) dans les 5 ans précédant la date du début du stage;
 - Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction disciplinaire ou déontologique dans les 5 ans précédant la date de la demande;
 - Être apte à encadrer un stagiaire et lui offrir un environnement d'apprentissage adéquat;
 - Avoir acquitté tout droit, frais ou cotisation dus à l'Ordre;
 - Agit pour moins de 4 stagiaires à la fois.

- Motif de refus ou de retrait
 - Non-respect des conditions prévues à l'article 11 ;
 - Défaut de supervision ou de suivi du stagiaire ;
 - Milieu de stage jugé inadéquat ;
 - Imposition d'un stage de perfectionnement conformément au [Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec](#) (chapitre C-26, r. 132) ou d'une sanction du conseil de discipline ou du Tribunal des professions.

Afin de devenir maître de stage, le stagiaire potentiel doit soumettre votre nom dans le cadre de sa demande et vous devez faire parvenir à l'Ordre l'engagement du maître de stage à la fin du présent guide. Le comité d'admission étudiera la demande lors de sa prochaine séance.

Rôle et responsabilités du maître de stage

Le maître de stage joue un rôle central dans le parcours du stagiaire le menant vers l'examen de l'Ordre et dans ses apprentissages des méthodes d'évaluation. Son engagement permet à ce dernier de développer des compétences professionnelles en lien avec l'exercice de la profession.

Le maître de stage est le représentant de l'OEAQ et joue un rôle clé dans l'intégration et l'encadrement du stagiaire. Il s'engage à :

- Respecter les objectifs du stage en collaboration avec le stagiaire et s'assurer qu'ils sont alignés avec ceux définis par l'Ordre;
- Offrir une expérience de travail pertinente, en lien avec les objectifs pédagogiques du stage;
- Superviser et encadrer le stagiaire, en lui fournissant les outils et les informations nécessaires à la réalisation de ses tâches;
- Assurer un suivi régulier, en organisant des rencontres pour discuter de son évolution et de ses apprentissages;
- Évaluer le stagiaire, en remplissant les formulaires d'évaluation à mi-parcours et à la fin du stage;
- Informer rapidement l'Ordre de toute problématique pouvant compromettre le stage;

- Offrir un environnement de travail sain et sécuritaire, respectant les normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail;
- S'assurer que le stagiaire évolue dans un milieu ouvert et exempt de situations d'harcèlement, conformément à la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*. Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au [site de la CNESST](#);
- Permettre à son stagiaire d'assister aux cours de formation de l'Ordre sur les normes de pratique professionnelle et l'éthique.

Le maître de stage doit favoriser un apprentissage structuré et un encadrement adapté aux compétences du stagiaire afin d'optimiser son développement professionnel.

Modalités d'encadrement et d'évaluation

Définition des tâches et des objectifs

Le maître de stage, en concertation avec le stagiaire, définit les tâches et responsabilités qui lui seront confiées. Ces tâches doivent être :

- En lien avec le programme d'apprentissage du stagiaire;
- Permettant de mettre en pratique le plus d'habiletés lié au domaine d'évaluation immobilière;
- Spécifiques, mesurables et réalisables dans la durée du stage;
- Adaptées aux compétences du stagiaire et évolutives au fil du stage.

Suivi et accompagnement

Le maître de stage est responsable du suivi structuré du stagiaire par :

- Une rencontre d'intégration au début du stage pour présenter la structure d'accueil, les attentes et les objectifs;
- Des rencontres de suivi réguliers (hebdomadaires ou bi-hebdomadaires) pour évaluer les progrès et répondre aux questions;
- En assurant un encadrement accessible qui répond aux questions du stagiaire et l'accompagne dans son évolution.

Évaluation du stagiaire

L'évaluation du stagiaire est essentielle pour mesurer ses apprentissages et sa progression. Elle s'effectue en deux étapes :

- [Formulaire d'évaluation mi-stage](#) (à soumettre après 24 semaines de stage complétées)
- [Formulaire d'évaluation de fin de stage](#) (à soumettre après les 48 semaines de stage complétées)

Les formulaires d'évaluation doivent être remplis par le maître de stage et transmis au stagiaire et à l'OEAQ dans les quinze (15) jours suivant la mi-stage et la fin de son stage.

Les critères d'évaluation portent notamment sur :

- La maîtrise des compétences techniques;
- La capacité d'organisation et de gestion des tâches;
- L'autonomie et l'initiative;
- La qualité des livrables et le respect des échéances;
- L'intégration au sein de l'équipe et le respect des règles de l'organisme.

Évaluation du stage

Selon l'article 16 du [règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de L'OEAQ](#) : « Le maître de stage évalue par écrit la période de stage en fonction des critères mentionnés en regard des 5 champs d'apprentissage suivants:

1° activités pratiques: l'esprit de recherche, la présentation des dossiers et l'habileté à solutionner les problèmes d'évaluation;

2° organisation du travail: la planification du travail et l'application des méthodes, techniques, lois, règlements et normes de pratique touchant à l'évaluation;

3° caractéristiques professionnelles: l'esprit d'analyse, le jugement, le sens des responsabilités, la ponctualité, l'assiduité et le maintien du décorum professionnel;

4° communications: la communication avec le client et la rédaction des dossiers et des rapports;

5° caractéristiques personnelles: la capacité d'adaptation, la maîtrise de soi, le sens de l'autocritique et la discrétion. »

Le stage est accompli avec succès si le stagiaire obtient au moins la note D pour chacun des champs d'apprentissage à chaque période et une note moyenne générale de tous les champs d'apprentissage égale ou supérieure à C pour l'ensemble du stage.

En cas de difficulté

Si des difficultés surviennent pendant le stage (problème d'adaptation, manque d'engagement, conflits, etc.), le maître de stage doit :

- Discuter directement avec le stagiaire pour comprendre la situation et proposer des solutions;
- Mettre en place un plan d'amélioration, si nécessaire, en précisant des objectifs clairs et un suivi rapproché;
- Informer l'OEAQ si le problème persiste ou si une rupture du stage est envisagée.

L'objectif est de favoriser une approche constructive permettant au stagiaire de progresser et de surmonter les défis rencontrés.

Engagement et demande d'autorisation du maître de stage

Le maître de stage doit signer l'engagement ci-dessous et le transmettre à l'OEAQ à admission@oeaq.qc.ca.

Je demande au Comité d'admission de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec l'autorisation d'agir comme maître de stage pour le candidat ou la candidate mentionné(e) ci après.

Déclaration :

En tant que maître de stage, je m'engage à accompagner le stagiaire dans son apprentissage en lui offrant un encadrement adapté, un suivi régulier et des opportunités de développement professionnel. Je veillerai à ce qu'il puisse appliquer ses connaissances, développer ses compétences et s'intégrer au sein de l'organisation dans un cadre propice à son apprentissage.

1. Conformément au Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, j'exerce ma profession d'évaluateur agréé dans un secteur permettant au stagiaire d'intégrer tous les aspects de l'évaluation en mettant en pratique ses connaissances théoriques et en développant les compétences inhérentes à l'exercice de la profession, soit notamment :
 - la cueillette de données;
 - l'inspection des bâtiments;
 - l'étude de la valeur des terrains;
 - l'utilisation des trois méthodes d'évaluation et la réconciliation.
2. Je suis inscrit au tableau de l'Ordre depuis les trois dernières années.
3. Je n'ai fait l'objet d'aucun stage de perfectionnement imposé au cours des cinq dernières années.
4. Je n'ai fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire au cours des cinq dernières années.
5. J'ai acquitté tout droit, frais ou cotisation dus à l'Ordre.
6. Je m'engage à agir comme maître de stage pour un maximum de trois stagiaires à la fois.
7. Je m'engage à ce que le stage soit à temps complet conformément au règlement.
8. J'ai pris connaissance du Guide du maître de stage publié par l'Ordre.
9. Je m'engage à assumer toutes les responsabilités et les actions du maître de stage au meilleur de ma compétence.
10. Je m'engage à démissionner de ma fonction de maître de stage aussitôt que je ne serai plus en mesure de respecter ces engagements.

11. Je m'engage à remplir le formulaire d'évaluation du stagiaire à la mi-chemin ainsi qu'à la fin du stage et de l'envoyer à l'ordre en ajoutant le stagiaire en copie conforme.

Je reconnais mes responsabilités dans le bon déroulement du stage et atteste de mon engagement en signant ce document.

Nom du maître de stage / No. de membre

Lieu de stage

Signature du maître de stage

Nom du candidat

Date de début de stage : _____

Rappel: la date de réception des documents par l'Ordre correspond à la date du début de stage